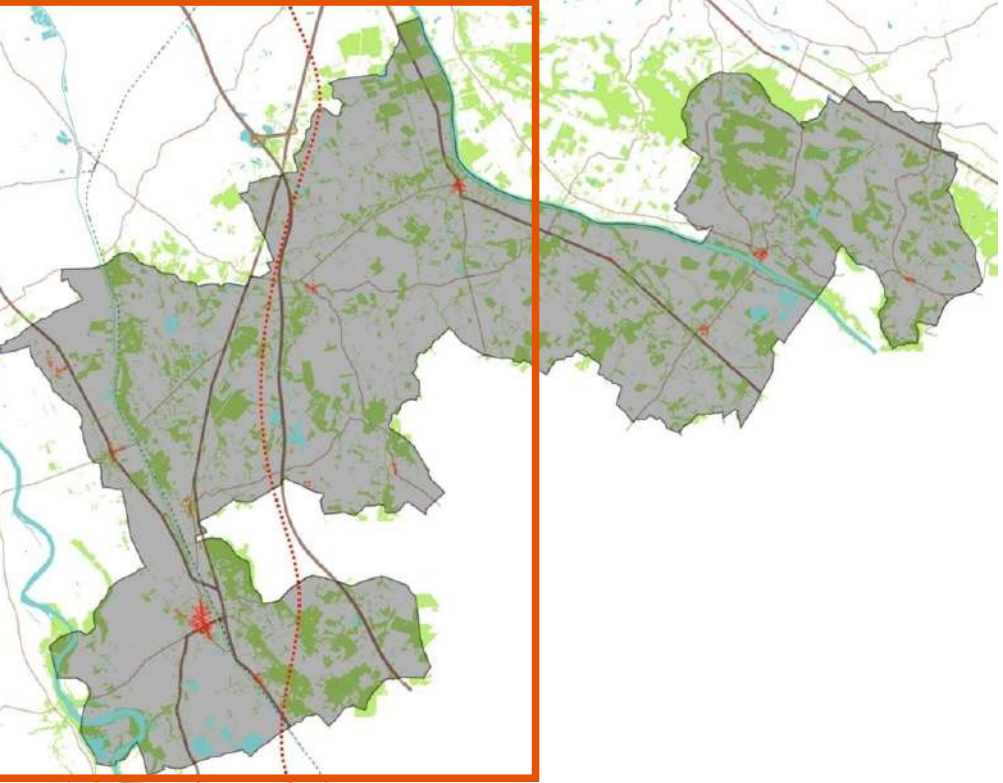


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND SUD TARN ET GARONNE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU TERROIR DE GRISOLLES ET DE VILLEBRUMIER - AEU 2





16.1
PLAN DU DROIT
DE PRÉEMPTION
URBAIN

Echelle : 1/15000e

SECTEUR
OUEST

PLUi approuvé le 9 juin 2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 1er février 2024

MECDU approuvée le 28 novembre 2024

Révision allégée n°1 approuvée le 25 septembre 2025

Modification n°1 approuvée le 29 janvier 2026



 Secteur soumis au droit de préemption urbain (DPU)

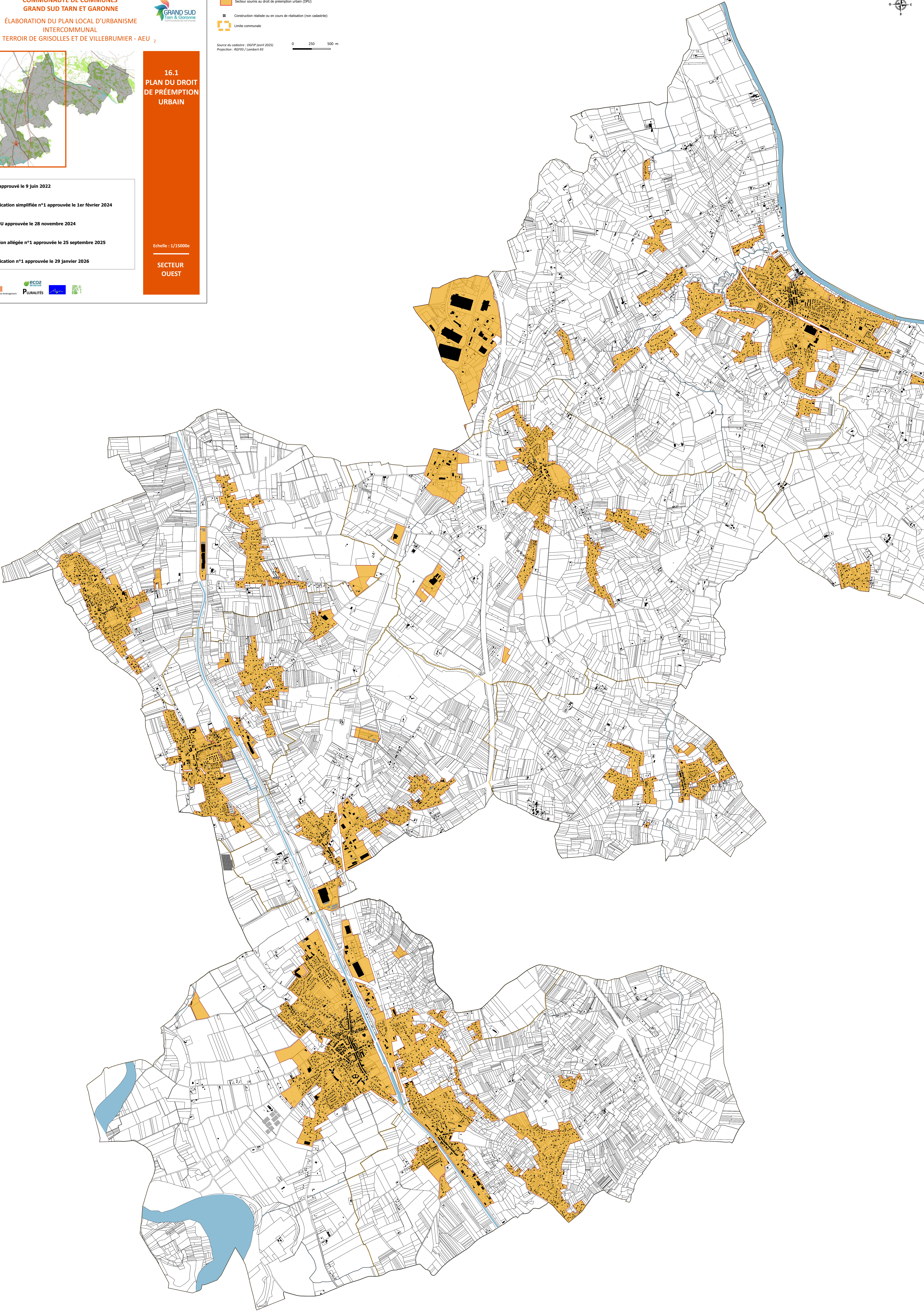
 Construction réalisée ou en cours de réalisation (non cadastrée)

 Limite communale

Source du cadastre : DGFIP (avril 2025)

Projection : RGF93 / Lambert-93

0 250 500 m





16.2
PLAN DU DROIT
DE PRÉEMPTION
URBAIN

PLUi approuvé le 9 juin 2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 1er février 2024

MECDU approuvée le 28 novembre 2024

Révision allégée n°1 approuvée le 25 septembre 2025

Modification n°1 approuvée le 29 janvier 2026

Echelle : 1/15000e

SECTEUR
EST

PLURALITÉS

 Secteur soumis au droit de préemption urbain (DPU)

 Construction réalisée ou en cours de réalisation (non cadastrée)

 Limite communale

Source du cadastre : DGFIP (avr 2025)

Projection : RGF93 / Lambert-93

0 250 500 m

